

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 JUILLET 2023
A 19h30

Date de la convocation : le 18 juillet 2023

Date d'affichage : le 18 juillet 2023

Etaient présents :

M. X. MADELAINE, Mme Isabelle LIÉGARD, Mme Hélène BANDZWOLEK, Mme Pauline MADELAINE, Mme Sylvie FAYOL, M. FRAHIER Christophe (départ à 20h47), Mme Anne-Sophie MONTÉLIMARD, Mme Catherine BUSNEL, Mme Bernadette FABRE (arrivée à 19h53).

Absents excusés: Monsieur Serge DESNOS

Monsieur Régis FOLTETE

Madame Célia VERHAEGHE

Monsieur Mathieu VERHAEGHE

Monsieur Romain SLIMANI

Monsieur Guillaume FONTAINE

Pouvoirs : Monsieur Serge DESNOS donne pouvoir à Monsieur Xavier MADELAINE

Madame Célia VERHAEGHE donne pouvoir à Madame Pauline MADELAINE

Monsieur Mathieu VERHAEGHE donne pouvoir à Madame Sylvie FAYOL

Monsieur Guillaume FONTAINE donne pouvoir à Madame Isabelle LIÉGARD

Monsieur Christophe FRAHIER donne pouvoir à Madame Anne-Sophie MONTÉLIMARD

Mme MADELAINE Pauline a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (article L 2121-15 du CGCT).

19H30 : Présentation du « Raccordement d'un second Parc éolien en mer en zone centre Manche 2 » par Monsieur Emmanuel CARUSO (RTE).

Les Projets éoliens centre Manche sont divisés en 2 parcs :

- Le premier a été créé en 2020 ;

- Le 2^{ème} parc éolien de la Manche est installé à 50km des côtes du Calvados. Il rejoindra Ouistreham par câble sous-marin puis Bellengreville par câble souterrain sur 30 km. La commune d'Amfreville sera traversée dans le secteur de l'Ecarde après avoir traversé l'Orne et le canal.

Informations de Monsieur le maire

• **Région Normandie : Politique contractuelle territoriale 2023-2027**

Par courrier en date du 13 juin 2023, la Communauté de Communes (CdC) « Normandie Cabourg Pays d'Auge » a informé les communes membres de la CdC, des modalités offertes aux communes pour présenter les projets éligibles de leur commune répondant aux compétences et priorités régionales. La remontée des dossiers devant être adressée à l'EPCI, coordinateur du contrat, au plus tard le 26 juin 2023 soit 15 jours.

Sont, en outre, éligibles les dossiers relatifs :

- Au développement économique et aménagement de l'espace
- Au développement des pôles de santé
- A la revitalisation des centres bourgs et centres villes

- Aux pôles multimodaux de transports et aux mobilités actives
- Aux équipements sportifs, culturels, touristiques
- .../...

Au vu des délais impartis, le projet de développement de la maison médicale d'Amfreville, validé par le conseil municipal le 12 juin dernier, comportant deux tranches (réaménagement des locaux et extension future) a été adressé à la CdC.

Après la transmission des éléments par le territoire (NCPA), une phase technique d'examen du projet sera étudiée suivie d'une phase d'arbitrage.

A l'issue de la signature du contrat de territoire et l'engagement de la Région, les maîtres d'ouvrage pourront engager leur(s) projet(s) jusqu'en 2027.

Le contrat vaut autorisation de démarrage anticipé du projet au 1^{er} janvier 2023.

Chaque projet inscrit donnera lieu à un dépôt de demande de subvention au stade résultats d'appels d'offres sur l'espace des aides régionales.

Le calendrier :

- Fin juin-début juillet 2023 : la CdC « NCPA » élabore un tableau récapitulatif des projets et le transmet aux services de la Région (Mme Caroline LEGER)

- Avant le 15 juillet : organisation d'opportunité technique sur l'intégration des projets dans le projet de territoire.

- 20 juillet 2023 : NCPA informe les communes des projets ayant reçu un avis d'opportunité favorable.

- Avant le 20 septembre 2023 : NCPA et les communes rédigent les fiches actions et le plan de financement associés. NCPA centralise alors les fiches-actions.

- Fin octobre-début novembre : présentation du contrat de territoire en commission permanente de la Région.

- Début 2024 : signature du contrat de territoire.

Monsieur le Maire a saisi l'intercommunalité aujourd'hui sur le dossier déposé par la collectivité, la Région n'a pas fait de retour à ce jour à NCPA.

• **Micro- Folie**

Madame Pauline MADELAINE présente aux membres du conseil municipal la proposition reçue par l'Espace Public Numérique (EPN) de faire venir la micro-folie à AMFREVILLE du lundi 18 septembre au lundi 16 octobre 2023 au matin dans la salle des associations.

Porté par La Villette et le Ministère de la Culture, ce nouveau projet s'est installé sur le territoire « Normandie Cabourg Pays d'Auge » depuis octobre 2022. La micro-folie est une animation itinérante qui s'articule autour d'un musée numérique en partenariat avec des établissements culturels nationaux. Elle est notamment composée d'un Fab Lab. (réseau mondial qui rend possible l'invention en donnant aux individus accès à des outils de fabrication numérique), d'un espace de réalité virtuelle, d'une bibliothèque ludothèque. La micro-folie s'adresse à tout public ; les scolaires, les enfants fréquentant le centre de loisirs d'Amfreville ainsi que les associations locales (CAP, Les Amis de la Bibliothèque...) pourront y être intégrés.

Madame Madelaine a échangé sur le projet avec Monsieur GATÉ Éric, responsable de l'EPN. Après accord de l'ASCA pour délocaliser les activités proposées dans la salle associative sur cette période précitée, la commune a donné son accord à l'EPN. La thématique du « cirque » a été retenue.

Un rendez-vous téléphone est fixé le 22 août prochain avec la Directrice de l'École Intercommunale pour échanger sur ce sujet. Le programme définitif sera communiqué la 2^{ème} quinzaine d'août.

• **Rentrée scolaire 2023-2024**

La prévision des effectifs scolaires, présentée par la Directrice de l'école intercommunale, lors du conseil d'école du 20 juin dernier est de **169 élèves**. La répartition des classes reste identique que l'année écoulée soit 3 classes sur le site de Bréville les Monts et 5 classes sur le site d'Amfreville.

Pour rappel, la procédure d'inscription des élèves est la suivante :

La famille se présente à la mairie de la commune d'implantation de l'école et y dépose une demande d'inscription. Pour l'école intercommunale, les inscriptions se font à la mairie d'Amfreville. Un accueil est assuré par le service scolaire et sa responsable qui vérifie les éléments de la demande.

Pour les demandes d'inscription d'un élève dont la famille réside dans une autre commune, l'avis du maire de la commune de résidence doit être fourni (ou Président de la CDC compétente). En cas de déménagement, un certificat de radiation de l'ancienne école doit être joint au dossier.

Le Maire délivre alors le certificat d'inscription indiquant l'école (le site) où est affecté l'enfant.

Le service administratif remet, à la famille, directement ou par mail le dossier relatif aux modalités périscolaires.

Les modalités remplies, la mairie adresse à la Direction de l'école les dossiers de l'inscription pour chacun des élèves.

La Directrice de l'école procède alors à l'inscription administrative de l'enfant sur présentation du certificat d'inscription sur la liste scolaire délivré par le maire de la commune dont dépend l'école (*article L.131-5 du code de l'éducation*).

Concernant la rentrée scolaire 2023-2024, les demandes d'inscription d'élèves hors communes (Amfreville et Bréville-les-Monts) ont reçu un avis favorable des membres de la commission scolaire.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 juin 2023

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler vis-à-vis du procès-verbal du conseil municipal du 12 juin 2023.

Sylvie FAYOL avait émis le souhait de faire une réunion avec l'ensemble des élus avant le vote du budget. Bernadette FABRE suggère de remplacer l'abréviation « HMONP » relative à la désignation d'un architecte pour la rénovation et le réagencement de la maison médicale (page 10).

Après modifications de ces remarques, le procès-verbal du conseil municipal est adopté à l'unanimité des présents.

2023/054 - Sorties de l'actif

Rapporteur : Madame Isabelle LIEGARD

Madame Isabelle LIEGARD informe les membres du conseil municipal que Monsieur le Maire va procéder à la sortie de l'actif de divers matériels informatiques et bureautiques ces derniers étant obsolètes et non utilisables.

La liste des matériels concernés est la suivante :

Matériels bureautiques :

- Photocopieur Samsung multixpress 8128
- Imprimante HL2150N Network
- Vidéoprojecteur Acer

Matériels informatiques :

- Deux écrans samsung
- Un ordinateur portable samsung
- Tour d'ordinateur (poste 12)
- Trois claviers et câbles
- Des haut-parleurs PC
- Cd-rom numérique
- un minitel
- Un écran LG
- Une tour d'ordinateur DELL 20LMJ4J
- Une tour d'ordinateur HP CZC1124QTM

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de procéder à la sortie de l'actif de l'ensemble des matériels listés ci-dessus pour mise au rebut.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9 + 4	13	0	0

2023/055 - Création de poste d'adjoint administratif en contrat à durée déterminée

Rapporteur : Madame Isabelle LIÉGARD

Madame Isabelle LIÉGARD, adjointe aux Finances et Ressources Humaines, rappelle que l'agent titulaire en charge de l'accueil et de la gestion de la population, du suivi des décisions du CCAS, de la gestion du cimetière, des moyens de secours et de l'Agence Postale Communale, actuellement en congés parental jusqu'au 31 août 2023, a fait part, par un courrier, en date du 13 juin 2023, de son souhait de reprendre son activité professionnelle à temps partiel à 80% à compter du 01/09/2023 et ceci conformément aux textes en vigueur.

Un accord a été convenu, entre Monsieur le Maire et le salarié, dans la répartition des heures de travail à travers un planning faisant apparaître les heures allouées aux missions à effectuer à la mairie et celles prévues pour l'agence postale communale.

Il est rappelé que l'agence postale est actuellement tenue par un agent contractuel sur la base de 16,75/35^{ème}

Afin de garantir le maintien des conditions d'ouverture actuelle de l'Agence Postale mais aussi d'envisager une augmentation de ses plages horaires, il est proposé au conseil municipal la création d'un poste d'agent administratif en contrat à durée déterminée (CDD).

Madame LIÉGARD propose donc la création d'un poste d'agent administratif en contrat à durée déterminée du 01/09/2023 au 31/08/2024 à temps non-complet pour 15/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, les membres du conseil municipal décident de créer :

-un poste d'agent administratif contractuel du 01/09/2023 au 31/08/2023 à temps non-complet 15/35^{ème}.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9 + 4	13	0	0

2023/056 - Convention APCR+ - autorisation de signature

Rapporteur : Monsieur Xavier MADELAINE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la collectivité dans le cadre de son projet de poursuivre la création d'une piste cyclable par les séquences 2 et 3 a obtenu une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 119 587 euros.

Celle-ci est attribuée dans le cadre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR+).

Les conditions d'attribution de l'aide du Département nécessitent la signature d'une convention entre la commune et le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire :

- à signer le contrat APCR+ avec le Département du Calvados ;
- à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de ce contrat.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9 + 4	13	0	0

En résumé, Monsieur le Maire rappelle que 42% du projet global sera financé par le Conseil Départemental sur la période 2023-2024 au titre de l'APCR+ (éligibilité pour les communes de moins de 2000 habitants). A cela s'ajoute la subvention de l'État. La participation communale sera de 20% soit 56 946,20€ (montant minimum obligatoire avec la participation des fonds publics).

2023/057 - Convention d'utilisation de complexes sportifs par le club de football de Bavent

Rapporteur : Monsieur Xavier MADELAINE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le club de football de Bavent a demandé à pouvoir bénéficier des complexes sportifs de Ranville et Amfreville pendant la réalisation de leurs travaux sur le stade de Bavent.

Il a été décidé de réaliser une convention tripartite permettant d'organiser ces mises à disposition des locaux. Celle-ci prendra effet du 13/09/2023 jusqu'au 30/06/2024.

Monsieur le Maire expose que cette convention précisera les modalités d'utilisation (jours, horaires...) et instaure le versement d'une compensation financière aux deux collectivités concernées. Le montant mensuel à percevoir par la commune d'Amfreville s'élève à 540.85 euros par mois.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, les membres du conseil municipal décident :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec les communes de Bavent et Ranville permettant la mise à disposition des locaux sportifs pour le club de football de Bavent du 13/09/2023 au 30/06/2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à la réalisation de cette mise à disposition.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9 + 4	13	0	0

Monsieur Christophe FRAHIER quitte la séance à 20h47 et donne pouvoir à Madame Anne-Sophie MONTELIMARD.

~~2023/058 - Convention d'occupation de locaux par le centre de loisirs~~

Délibération reportée

2023/058 - 80^{ème} anniversaire du Débarquement : organisation, programme, projets

Rapporteur : Monsieur Xavier MADELAINE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le 80^{ème} anniversaire du Débarquement aura lieu l'an prochain et qu'il est nécessaire de commencer dès aujourd'hui à mettre en place une organisation en définissant un programme et en préparant les divers projets rattachés à cet évènement commémoratif.

Monsieur Le Maire informe les élus que l'association « Les Héros de la seconde guerre mondiale » qui a été à l'origine de la création du buste de Philippe KIEFFER, inauguré le 6 juin 2019 lors du 75^{ème} anniversaire, souhaite intégrer le comité de pilotage créé à cet effet par la commission municipale « Culture et événementiel ».

Une 1^{ère} réunion s'est tenue le samedi 1^{er} juillet en mairie en présence du Maire, de Pauline MADELAINE, déléguée municipale, de plusieurs acteurs associatifs, sapeurs-pompiers et Dan ROBERT, sculpteur.

Au cours des échanges, le Président de l'association « Les Héros de la seconde guerre mondiale », a confirmé l'accompagnement de l'association autour d'un projet « *phare* » mettant à l'honneur les Britanniques et notamment Lord LOVAT qui dirigea les opérations de débarquement sur le secteur de « *sword beach* ». Il créa notamment le 1st brigade spéciale de commandos composée de soldats britanniques au sein de laquelle se trouvait l'unité des 177 français du 1^{er} bataillon de fusiliers marins du commandant Philippe KIEFFER.

Pour en avoir échangé lors du 6 juin dernier, Monsieur le Maire est très favorable sur ce projet de mise à l'honneur de la nation britannique à travers ces soldats, citoyens d'honneur de la commune d'Amfreville depuis le 6 juin 1990.

Le projet porte donc sur la création d'un buste en bronze de Lord LOVAT au même titre que celui de Philippe KIEFFER qui serait réalisé par le sculpteur Dan ROBERT et exposé devant la ferme des Commandos où Lord LOVAT y installa son quartier général pendant plus de deux mois à Amfreville.

Le Président de l'association a informé le Maire de l'accord de la famille LOVAT sur cette réalisation. Afin de valider ce projet qui permettra de lancer une souscription, de donner l'ordre de service au sculpteur (délai de 10 mois pour la réalisation de l'œuvre) et de garantir l'association du soutien de la municipalité, Monsieur Le Maire interroge le conseil municipal sur l'accord de celui-ci pour accompagner et s'inscrire en tant que partenaire du projet, et inscrire des crédits au budget de la commune 2024 dans le cadre des festivités du 80^{ème} anniversaire.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, les membres du conseil municipal :

- donnent leur accord pour accompagner et s'inscrire dans le projet décrit ci-dessus ;
- s'engagent à inscrire des crédits au budget de la commune 2024 dans le cadre des festivités du 80^{ème} anniversaire du Débarquement.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8 + 5	13	0	0

Questions diverses :

- Lecture d'un courrier reçu ce jour d'un jeune Amfrevillais, Axel PIEDAGNIEL qui souhaite retrouver des vestiges en dessous des rails de chemin de fer qui traversent le château de Venoix ;

- Intervention de Madame Bernadette FABRE :

- Venue de la brigade PIRON le 20 août 2023 au matin au château Oger. Monsieur le Maire souhaiterait convier les Belges au 80^{ème} anniversaire du débarquement en juin 2024 ;

- Porte-ouverte à son domicile lors des journées du patrimoine les 16 et 17 septembre 2023 avec une exposition du peintre Edouard Vuillard (1868-1940);

- Restaurant éphémère les vendredis, samedis et dimanches soir jusqu'à fin août dans la verrière du château Oger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h07.